
Les conditions d'admission aux allocations d'insertion

Pour avoir droit aux allocations, vous ne pouvez pas avoir déjà été admis·e, ou pouvoir être admis·e, au bénéfice des allocations de chômage.

En outre, vous devez remplir les conditions suivantes :

- ne plus être soumise à l'obligation scolaire ;
- avoir moins de 25 ans au moment où vous demandez des allocations d'insertion ;
- au moment de votre demande d'allocations d'insertion, avoir obtenu un diplôme, un certificat ou une attestation ;
- accomplir un stage d'insertion professionnelle (SIP) de 6 mois, pendant lequel vous travaillez en tant que salariée ou indépendant·e, ou effectuez un stage ou êtes inscrite comme demandeur d'emploi et participez activement à un parcours d'insertion offert par les organismes régionaux de l'emploi (ACTIRIS, l'ADG, le Forem ou le VDAB) ;
- pendant votre SIP, avoir obtenu deux évaluations positives dans le cadre du contrôle de votre comportement de recherche d'emploi.

Si vous avez terminé une formation en alternance avec succès, prenez alors immédiatement contact avec un organisme de paiement. En effet, la durée du SIP est raccourcie et il est possible que vous ne deviez pas accomplir de SIP. La réussite d'une formation en alternance a également une influence sur vos évaluations pendant le SIP.

Attention : Il est primordial de vous inscrire comme demandeur d'emploi auprès d'ACTIRIS, de l'AGD, du Forem ou du VDAB à la fin de vos études si vous n'avez pas trouvé d'emploi.

Si vous souhaitez plus d'informations, consultez les feuilles info T37 et T199, disponibles sur www.onem.be, auprès d'un organisme de paiement ou d'un bureau du chômage.

À quoi sert ce formulaire ?

Ce formulaire C109/36- ÉTRANGER permet de vérifier si le diplôme, le certificat ou l'attestation que vous avez obtenu à l'étranger peut ouvrir le droit aux allocations d'insertion.

Base légale : art. 36 AR 25.11.1991

Que devez-vous faire du formulaire ?

Après le stage d'insertion professionnelle, si vous n'avez toujours pas trouvé d'emploi, vous prenez contact avec un organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB) et vous remettez ce formulaire complété, accompagné des attestations ou preuves nécessaires.

Vous complétez également un formulaire C109/36-DEMANDE.

Votre identité

Prénom et nom

Numéro de Registre national (NISS)

(Voir carte d'identité)

.....

____ / ____ - ____

Rubrique 1 : Diplôme équivalent obtenu à l'étranger

(Si vous avez précédemment suivi des études pendant au moins 6 années en Belgique ou si vous avez travaillé en Belgique en tant que travailleur salarié durant au moins 78 jours ou en tant qu'indépendante à titre principal durant au moins 3 mois.)

Je joins en annexe :

- ☐ soit une attestation de la Communauté flamande, française ou germanophone démontrant que mon diplôme étranger est équivalent à l'un des diplômes, des certificats ou à l'une des attestations figurant sur la liste reprise sur le formulaire C109/36-DIPLÔME ;
- ☐ soit la preuve qu'après ma période d'études à l'étranger, j'ai été admis en Belgique à l'enseignement supérieur (la preuve peut être remplacée par une copie du diplôme de bachelier ou de master obtenu en Belgique).

Je déclare sur l'honneur :

- ☐ soit avoir suivi au moins 6 années d'études en Belgique dans l'enseignement maternel, primaire ou secondaire ;
- ☐ soit avoir travaillé en Belgique en tant que salarié pendant au moins 78 jours, à savoir :
du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____
- ☐ soit avoir été établi comme indépendant à titre principal en Belgique pendant au moins 3 mois, à savoir :
du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____
- ☐ soit ne pas répondre à l'une des possibilités mentionnées ci-dessus (dans ce cas, je complète également la rubrique 2).

Je m'engage à transmettre à l'ONEM, à sa demande, toute preuve relative aux études et au travail que j'invoque pour ouvrir mon droit aux allocations d'insertion.

Rubrique 2 : Êtes-vous à charge d'un parent ressortissant de l'EEE ?

À remplir uniquement si vous vous référez à la rubrique 1 et que préalablement à votre diplôme, vous n'avez pas suivi 6 années d'études en Belgique ou que vous n'y avez pas travaillé pendant assez de temps.

Je suis à charge d'un parent ressortissant de l'EEE :

☐ non

☐ je l'ignore et je décris ma situation en annexe

☐ oui → Nom :

Nationalité :

Ce parent réside en Belgique au moment de ma demande :

☐ non

☐ oui

Ce parent est un travailleur migrant de l'EEE (il s'est déplacé vers un autre État de l'EEE pour y travailler en tant que travailleur ou indépendant à titre principal)

☐ non

☐ oui

☐ je l'ignore et je décris ma situation en annexe

Je certifie sur l'honneur que mes déclarations sont sincères et complètes.

Date : ____ / ____ / ____

Signature du jeune